

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 27 avril 2007
(convocation du 16 avril 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Avril Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

| | |
|--|--|
| Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain | M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude |
| M. DAVID Alain à M. TOUZEAU à partir de 11h00 | M. DELAUX Stéphan à Mme BRACQ à partir de 10h55 |
| M. FAVROUL à Mme PARCELIER à partir de 10h55 | M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude |
| M. GELLE Thierry à M. MANGON Jacques | M. GRANET Michel à M. CARTI Michel à partir de 11h00 |
| M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy | M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel |
| M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude | M. JAULT Daniel à Mme. DIEZ Martine |
| M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN jusqu'à 10h30 | M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain à partir de 10h45 |
| M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien | Mme LIMOUZIN Michèle à Mme FAORO Michèle à partir de 11h00 |
| M. CANIVENC René à M. QUERON Robert | M. LOTHAIER Pierre à M. DUCASSOU Dominique |
| M. CASTEX Régis à M. REBIERE André | M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre |
| Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 11h00 | M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas |
| M. CAZENAVE Charles à Mme CARLE DE LA FAILLE jusqu'à 10h35 | Mme. PUJO Colette à Mme. DARCHE Michelle |
| M. CORDOBA Aimé à M. BROQUA Michel | M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick à partir de 12h00 |
| M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita | M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max |

LA SEANCE EST OUVERTE

BASSENS - Immeuble sis Quai de Vial, cadastré AP 387, 393 et 394 - Eviction commerciale - Indemnisation de Monsieur DEFAYE Thierry - Autorisations - Décision



BASSENS - Immeuble sis Quai de Vial, cadastré AP 387, 393 et 394 - Eviction commerciale - Indemnisation de Monsieur DEFAYE Thierry - Autorisations - Décision



Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine est en voie de se rendre propriétaire à des fins communautaires, par exercice du Droit de Préemption Urbain, d'un immeuble sis quai de Vial à BASSENS, comportant un hôtel aujourd'hui inexploité, appartenant à Monsieur DEFAYE Thierry.

Cette acquisition est effectuée dans le cadre du développement économique du secteur portuaire et par suite des risques technologiques environnants et de la gêne occasionnée à la circulation publique par la nature de l'activité commerciale.

Or Monsieur DEFAYE exploite également un restaurant dans l'immeuble contigu en cours d'acquisition par la Communauté Urbaine de Bordeaux auprès des Consorts GARCIA.

La cession de ce fonds de commerce par Monsieur DEFAYE étant indissociable de celle de l'hôtel, il convient de fixer les indemnités d'évictions relatives à la cessation de cette activité commerciale, et la complète libération des lieux, sous la condition essentielle de l'acquisition par la Communauté Urbaine de Bordeaux de l'immeuble des Consorts GARCIA.

Un accord pourrait intervenir sur la base de 267 000 euros, montant qui n'est pas supérieur à l'estimation de France Domaine, régulièrement consulté.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

A – AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT

- à traiter à l'amiable avec Monsieur DEFAYE en vue de son indemnisation pour cessation de toute activité commerciale et libération de l'immeuble situé quai de Vial à BASSENS, cadastré AP 387 – 393 – 394, moyennant la somme de 267 000 euros, dès lors que celui-ci aura été acquis par la Communauté Urbaine de Bordeaux

- à signer l'acte authentique et tous autres documents se rapportant à cette négociation.

B - DECIDER

Que le montant de la dépense résultant de cette acquisition sera imputé au Chapitre 21, Fonction 8240, Compte 2115, CRB A 430, Programme HAA du Budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 avril 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. BERNARD LABISTE

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine est en voie de se rendre propriétaire à des fins communautaires, par exercice du Droit de Prémption Urbain, d'un immeuble sis quai de Vial à BASSENS, comportant un hôtel aujourd'hui inexploité, appartenant à Monsieur DEFAYE Thierry.

Cette acquisition est effectuée dans le cadre du développement économique du secteur portuaire et par suite des risques technologiques environnants et de la gêne occasionnée à la circulation publique par la nature de l'activité commerciale.

Or Monsieur DEFAYE exploite également un restaurant dans l'immeuble contigu en cours d'acquisition par la Communauté Urbaine de Bordeaux auprès des Consorts GARCIA.

La cession de ce fonds de commerce par Monsieur DEFAYE étant indissociable de celle de l'hôtel, il convient de fixer les indemnités d'évictions relatives à la cessation de cette activité commerciale, et la complète libération des lieux, sous la condition essentielle de l'acquisition par la Communauté Urbaine de Bordeaux de l'immeuble des Consorts GARCIA.

Un accord pourrait intervenir sur la base de 267 000 euros, montant qui n'est pas supérieur à l'estimation de France Domaine, régulièrement consulté.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

A – AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT

- à traiter à l'amiable avec Monsieur DEFAYE en vue de son indemnisation pour cessation de toute activité commerciale et libération de l'immeuble situé quai de Vial à BASSENS, cadastré AP 387 – 393 – 394, moyennant la somme de 267 000 euros, dès lors que celui-ci aura été acquis par la Communauté Urbaine de Bordeaux

- à signer l'acte authentique et tous autres documents se rapportant à cette négociation.

B - DECIDER

Que le montant de la dépense résultant de cette acquisition sera imputé au Chapitre 21, Fonction 8240, Compte 2115, CRB A 430, Programme HAA du Budget de l'exercice en cours.

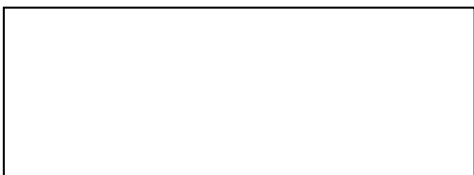
Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 avril 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
11 MAI 2007**

PUBLIÉ LE : 11 MAI 2007



M. BERNARD LABISTE

